

# Résumé projet PPI Belleville sur Loire

Source : projet PPI - Version soumise au public décembre 2018

**Rappel : dose moyenne annuelle de radioactivité 2 mSv**

<b>Situation 1 Réponse réflexe puis concertée*</b> déclenchée par l'exploitant, avant intervention du préfet et pour le compte de celui-ci	<b>Rejets avérés et immédiats</b> (moins de 6 h après le début de l'événement) <b>Rejets de courte durée</b>	<b>Conséquences modérées</b> susceptibles d'entraîner des impacts sur <b>des zones de quelques kilomètres</b> <i>A titre d'exemple, il peut s'agir de la rupture de tubes générateurs de vapeur.</i>	Phase réflexe : <b>mise à l'abri * réflexe et à l'écoute des populations sur rayon 2 km</b>	Dans un rayon de 2 km : Belleville, Beaulieu, Neuvy, La Celle sirènes PPI du site + automate d'appels téléphoniques <sup>1</sup> + plans de secours <sup>2</sup> + bouclage routier
<b>Situation 2 Réponse réflexe, immédiate puis concertée</b>	<b>Rejets avérés et immédiats</b> (moins de 6 h après le début de l'événement) <b>Rejets de longue durée</b> (jusqu'à quelques jours voire quelques semaines)	<b>Conséquences potentiellement fortes</b> susceptibles d'entraîner des impacts sur <b>des zones pouvant dépasser celle d'un PPI</b> <i>A titre d'ex. : dénoyage rapide du cœur du réacteur conduisant à sa fusion.</i>	Phase immédiate : sur ordre du préfet, <b>mise à l'abri * réflexe rayon 2 km et/ ou évacuation immédiate des populations sur rayon 5 km**</b>	<b>Rayon de 5 km :</b> Belleville, Sury, Léré, Beaulieu, Bonny, Neuvy, La Celle, Annay sirènes des communes + messages <sup>3</sup> des équipements mobiles d'alerte des services publics + bouclage routier
<b>Situation 3 Réponse concertée</b>	<b>Rejet long et différé ou menace de rejet, suivi ou non d'un rejet différé</b> (+ de 6 h après début de l'évt) <b>Rejets de longue durée</b> (jusqu'à quelques jours voire quelques semaines)	<b>Conséquences potentiellement fortes</b> susceptibles d'entraîner des impacts sur <b>des zones pouvant dépasser celle d'un PPI</b> <i>A titre d'ex. : prévision de dénoyage inéluctable du cœur du réacteur conduisant à sa fusion &lt; 10h.</i>	Phase concertée : <b>périmètre jusqu'à 20 km ou plus après avis de l'ASN mise à l'abri * réflexe et/ou évacuation immédiate des populations du rayon 5 km ou + (après avis experts)</b>	<b>Même moyens que pour le rayon des 5 km</b> 67 communes, 64 000 personnes (rayon 20 km) ou plus selon météo + France Bleu Berry 103,2 MHz + France 3 Berry <sup>4</sup>

\* **Phase concertée** : échange entre préfet et appuis compétents : Autorité de Sûreté Nucléaire (> recommandations), Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) et exploitant. Décision si prise iode\*\*

\*\* **Iode** : Protection max : prise dans les 2 heures qui précèdent l'exposition - Efficacité : 24h  
 Si nécessité, une 2e prise pourrait être prescrite  
**Valeur de référence** pour prise d'iode stable : **50 mSv (dose à la thyroïde)**

L'ordre de prendre des comprimés d'iode est donné par le préfet coordonnateur, par l'intermédiaire des médias conventionnés, sur les conseils de l'ASN et des experts.

La posologie pour la prise des comprimés d'iode est la suivante :  
 Comprimés de 65 mg, quadri-sécables :  
 • Enfants de plus de 12 ans et adultes (y compris les femmes enceintes ou allaitantes) : 2 comprimés  
 • Enfants de 3 à 12 ans : 1 comprimé  
 • Enfants de 1 mois à 3 ans : 1/2 comprimé  
 • Nourrissons jusqu'à 1 mois : 1/4 comprimé  
 Les comprimés doivent être dissous dans une boisson avant d'être ingérés.

**La mise à l'abri et à l'écoute** vise à

- protéger la population d'une exposition résultant d'un rejet immédiat (déclenchée si la dose efficace prévisionnelle atteint 10 mSv)
- permettre aux personnes de se mettre à l'écoute des instructions données par le préfet
- laisser libres les voies de circulation afin de faciliter l'action des services de secours.

### Comportements attendus

- Le personnel du CNPE est mis à l'abri conformément aux dispositions du PUI.
- La population doit :
  - rejoindre un bâtiment en dur
  - se mettre à l'écoute de la radio et de la télévision
  - ne pas aller récupérer ses enfants à l'école, ils y sont en sécurité auprès du corps enseignant
  - fermer les portes et les fenêtres, arrêter la VMC sans obstruer les prises d'air
  - ne pas surcharger les réseaux téléphoniques
  - ne pas emprunter son véhicule
  - préparer ses comprimés d'iode stable.
- Les responsables des établissements sensibles (établissements scolaires, sanitaires, sociaux et médico-sociaux...) doivent mettre en œuvre les dispositifs de secours ou les plans préalablement établis (PPMS, plans bleus, plans blancs...) :
- La gendarmerie, en liaison avec les différents conseils départementaux et les DDT, boucle la zone de mise à l'abri réflexe afin d'éviter que les personnes extérieures y pénètrent.

\*La mise à l'abri doit être déclenchée si la dose efficace prévisionnelle atteint 10mSv. Ne peut être appliquée que quelques heures compte tenu des contraintes qu'elle impose à la population (caractère anxiogène, besoin d'approvisionnement...)

La mise à l'abri est déclenchée

- par l'exploitant pour le compte du préfet en cas de rejet immédiat.
- ou par le préfet qui s'appuie sur les préconisations de l'ASN, afin de décider du périmètre de mise en œuvre.

\*\* – **auto-évacuation** pour les personnes disposant de l'autonomie nécessaire.  
 – **évacuation collective** des personnes qui ne disposent pas de l'autonomie nécessaire pour évacuer : ces personnes sont connues des maires et des ramassages seront organisés par les communes à l'aide de moyens collectifs, au besoin réquisitionnés.  
 – **évacuation des enfants** directement de leur lieu de scolarisation vers le Centre d'Accueil et de Regroupement CARE CHER > gymnase Dumanoir, Rue de Turly à BOURGES  
 CARE Loiret, Nièvre et Yonne > Gymnase Barthélémy Rue J. Jugan ORLEANS  
 C'est là que les parents pourront venir récupérer leurs enfants. Un espace sera dédié exclusivement à la réception, la décontamination radiologique, la décontamination et l'accueil des enfants.  
 Réquisition des personnels de mairie Des communes évacuées et des associations agréées de sécurité civile Pour participer à l'accueil et à l'orientation des personnes au titre des EAIS (Ensemble Mobile d'Alerte) dans les CARE.

1 - « Bonjour, la préfecture du Cher vous informe d'un incident sur le centre nucléaire de production d'électricité de Belleville-sur-Loire et vous demande de vous mettre à l'abri ainsi qu'à l'écoute des radios et télévisions dans le logement le plus proche, fréquence des radios 103,2 MHz (radio France bleu Berry) »

2 – **établissements sensibles** (scolaires, sanitaires, sociaux et médicosociaux...) : **PPMS, plans bleus, plans blancs**

3 - « Un incident est en cours à la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire, évacuez immédiatement et mettez-vous à l'écoute des radios locales, fréquence de radio Bleu Berry 103,2 MHz »

4 – **médias et réseaux sociaux** : donnent heures d'évacuation, lieux de rassemblement, centres de regroupement et consignes générales (Fermer portes et fenêtres, emporter ses affaires dans un sac plastique, prendre ses médicaments, ses papiers, ses clefs de voiture et rester à l'écoute de la radio, emmener ses animaux domestiques).

### Les CARE constituent un guichet unique de proximité destinés à accueillir le public et offrir aux résidents un lieu d'échanges sur les problèmes posés par la vie dans les territoires contaminés

- Dans le domaine sanitaire :**
  - assurer une prise en charge sanitaire, notamment psychologique, de première intention ;
  - délivrer des conseils et enregistrer des demandes et interrogations ;
  - participer à l'enregistrement des populations ;
  - informer les professionnels de santé ;
  - orienter vers les examens permettant la mesure de la contamination interne.
- Dans le domaine médico-social :**
  - recenser les besoins en aidant les personnes âgées ou isolées à domicile ;
  - mobiliser les professionnels de l'aide et du soin pour repérer les personnes en difficulté à domicile ;
  - informer les populations sur les services de l'aide à domicile ;
  - mettre en place les moyens appropriés d'information des personnes handicapées (malentendantes et malvoyantes).
- Dans le domaine de l'information sur l'accident :**
  - informer sur l'état de la contamination de l'environnement et des denrées ;
  - informer sur les décisions publiques ;
  - informer sur les activités professionnelles (agriculture, industrie...);
  - fournir des conseils et des bonnes pratiques en matière d'exposition radiologique.
- Dans le domaine de l'aide sociale et matérielle :**
  - informer les populations sur les dispositifs d'aide ;
  - aider au transport et à l'hébergement des personnes et familles vivant dans la précarité ;
  - recueillir les demandes d'indemnisation.

L'IRSN peut, à la demande du DOS (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), organiser un contrôle des habitants accueillis dans les CARE pour vérifier leur degré de contamination.

**RÉAGIR EN CAS D'ACCIDENT NUCLÉAIRE**

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur. Si vous êtes dans un véhicule, gagnez un abri (immeuble, logement...) le plus rapidement possible.
- Fermez portes et fenêtres et coupez la ventilation.
- Prenez de l'iode, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé à domicile au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée, dans les lieux collectifs définis par le préfet. Les femmes enceintes et enfants de moins de 18 ans sont principalement concernés.
- Préparez-vous à une éventuelle évacuation et, le cas échéant, suivez les consignes d'évacuation des zones concernées.
- Munissez-vous de votre kit d'urgence comprenant vos affaires de première nécessité.
- Adoptez les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence. RDV sur : [ ]
- N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou péri-scolaires.
- Évitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.
- Ne touchez pas aux objets qui se trouvent à l'extérieur.
- S'il pleut, laissez dehors tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie (parapluie, chaussures, manteau, imperméable...).

source image ci-dessus  
<https://www.gouvernement.fr/risques/accident-nucleaire>

Liens vers sites gouvernementaux : <https://www.gouvernement.fr/risques/accident-nucleaire>  
<http://www.georisques.gouv.fr/articles/tags/1608> (sur le risque nucléaire et le force d'intervention INTRA)  
<http://www.georisques.gouv.fr/articles/le-plan-familial-de-mise-en-surete-pfms>  
<http://www.georisques.gouv.fr/articles/le-dossier-departemental-sur-les-risques-majeurs-ddrm>